

-
vos contacts
de proximité
-

 **CCI AISNE**
Christine PACCIONI
03 23 06 01 95
c.paccioni@aisne.cci.fr

 **CCI AMIENS-PICARDIE**
Aymeric SIMON
03 22 82 22 25
aymeric.simon@amiens-picardie.cci.fr

 **CCI ARTOIS**
Franck PONCHART
03 21 69 23 35
f.ponchart@artois.cci.fr

 **CCI GRAND HAINAUT**
Aurélien PRONIER
06 75 79 91 65
a.pronier@grandhainaut.cci.fr

 **CCI GRAND LILLE**
Jean-Marie DELNESTE
03 20 63 77 78
jm.delneste@grand-lille.cci.fr

 **CCI LITTORAL
HAUTS-DE-FRANCE**
Nadège LENNE
03 21 46 00 31
n.lenne@littoralthautsdefrance.cci.fr

 **CCI OISE**
Camille MICHEL
03 44 79 80 76
Camille.michel@cci-oise.fr



Alerte Commerces
fonctionne grâce à un
partenariat entre les
préfectures, les unités
de la Gendarmerie
Nationale, de la Police
Nationale et les CCI
Hauts-de-France



L'adhésion est
gratuite pour les
commerçants,
hôteliers,
restaurateurs,
prestataires de
services à la
personne des Hauts-
de-France.

ALERTE COMMERCES

-
sécurisez votre
commerce
-

ADHÉREZ À UN DISPOSITIF D'APPEL
À VIGILANCE RAPIDE PAR SMS
ADHÉSION GRATUITE

Inscription en ligne sur
hautsdefrance.cci.fr/alerte-commerces



POLICE NATIONALE



 CCI HAUTS-DE-FRANCE



Alerte Commerces vous informe par SMS de faits délictueux (vols à main armée ou avec violence, vols à l'étalage, escroqueries par faux moyens de paiement...) venant de se produire dans un commerce situé à proximité.

Certains délits étant reproduits dans différents commerces en un laps de temps réduit, une diffusion rapide de l'alerte permet de renforcer la vigilance des commerçants et éviter ainsi la réitération des faits en leur défaveur.

Comment ça marche ?

1. Le commerçant s'inscrit gratuitement en ligne sur hautsdefrance.cci.fr/alerte-commerces

2. Une fois inscrit en ligne, le commerçant reçoit son adhésion accompagnée d'une vitrophonie



3. Le commerçant victime d'un délit **appelle le 17.**

Les faits doivent être relatés dans un délai d'une 1 heure pour une efficacité maximale.



4. **La Gendarmerie ou la Police réceptionne l'appel** et selon la nature du délit rapporté, décide de lancer l'alerte SMS.



5. **La Police ou la Gendarmerie envoie alors un SMS** collectif aux commerçants ALERTE COMMERCES (sur un secteur géographique délimité et/ou selon la nature d'activité des commerces).

